Formation RGPD pour devenir DPO de votre organisme — Prochaine formation les 17 18 et 19 septembre 2018 à Paris



Depuis le 25 mai 2018, le RGPO (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection ontinale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Formation pour DPO « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » : 2 jours (Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD) Conformité avec Le RGPD au sein de votre établissement. informatique <u>spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Domnées à Caractère Personnel)</u>, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine active à la Protection des Domnées à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des mateur, il n'est ainsi aissé d'expliquer le coté pragnatique de la démarché de nise en conformité avec le RGPD. Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formatter, il n'est ainsi sies d'expliquer le coté promation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récement Délègué à la Protection des « Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. » Votre Prénom / NOM (obligatoire) Votre adresse de messagerie (obligatoire) Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation) Yous souhaitez avoir des informations sur :

① - la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour

① - la formation » Le veux devenir Déléqué à la Protection des Données » 2 jours

② - la formation » Le mets en conformité mon établissement » 3+1 jours

② - la formation » Hise en conformité RGPD sur mesure »

② - un accompagnement personnalisé au RGPD aitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation : ras de date de preude pour i install. Face à une importante demande no formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentamément interrompu l'organisation de formations de groupe. Nous sommes néammoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. Whétietze pas à nous faire par ted evos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution. Pas de date de prévue pour l'instant. Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons m Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution. Formation pour consultants : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néamonis à votre entière disposition si vous soubhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution. □Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous) Envoyer Nos formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre accepte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force assjeure), votre accepte sera remboursé en intégralité dans les 3 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part mains de 48 heures avant la formation, l'accepte pourrain peus sêtre remboursé car de régler les fraits de rélavartion de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et Règlement européen : se préparer en 6 étapes

Sans formation en cybersécurité le risque humain reste toujours le plus fort

Sans formation en cybersécurité le risque humain reste toujours le plus fort

Le risque humain figure toujours parmi les failles principales dans les affaires de cybersécurité. Les entreprises redoublent donc d'effort pour sensibiliser davantage leurs collaborateurs. La tâche est ardue.

Cela fait quelques années qu'au sein des entreprises, les principes de cybersécurité ne sont plus l'apanage des seuls experts (DSI, RSSI, responsables techniques). En effet, pour se prémunir contre les vulnérabilités d'origine humaine, les entreprises, avec plus ou moins de détermination, ont développé des processus de sensibilisation auprès de leurs collaborateurs, comité exécutif compris. « La mise en place de cette politique de sécurité doit être compréhensible par tous. Elle ne doit donc pas être écrite dans un jargon technique de spécialiste, explique Franck Greverie, Corporate Vice-president des activités cybersécurité chez Capgemini. Surtout les collaborateurs doivent apprendre à comprendre les risques qu'ils font courir à leur entreprise s'ils ne la respectent pas ». La sensibilisation passe donc pas une communication pédagogique sur des sujets tels que la gestion des mots de passe, le phishing, l'ingénierie sociale, l'utilisation d'applications qui ne sont pas à jour, etc. et les conséquences liées à ces attaques et au non respect des procédures.

Alterner des sessions de formations obligatoires avec des ateliers de mise en situation

De façon concrète, cette éducation peut prendre la forme de modules de formations obligatoires, de journées de démonstrations de piratage en comités restreints ou encore de mises en situation. En complément de ces événements de sensibilisation ponctuels, le niveau de maturité des collaborateurs doit être entretenu et mis à jour, par une communication interne régulière. « L'intranet, par exemple, représente un outil adapté pour aider les entreprises à planifier une campagne de sensibilisation à long terme », suggère Franck Greverie. Les pouvoirs publics ont également leur rôle à jouer. « En septembre 2015, certaines entités de l'Etat associées au CIGREF (une association rassemblant les patrons informatiques des grandes entreprises) annonceront conjointement une campagne de sensibilisation de grande ampleur », révèle l'expert.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous Denis JACOPINI

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

http://bfmbusiness.bfmtv.com/actualite/eduquer-tous-les-collaborateurs-a-la-cybersecurite-de-facon-simple-et-recurrente-891740.html Par Eddye Dibar

RGPD : Vous voulez vous mettre en conformité ? Voici

comment faire



Depuis le 25 mai 2015, le ROPO (Mèglement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités apprisés de la COLL ent dispare, de la consensable les conformatios est renforcée. Ils deivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et La mise en conformité est une démarche avant tout réglementaire. Elle doit d'abord commencer par un audit avec de nombreux référentiels relatifs à la protection des données à caractère personnel parfois précédée par une sensibilisation du Responsable de Traitement et de certains de ses salariés (la partie pédagogique de la démarche).

Ensuite, doit suivre la mise en conformité destrèa àmeliorer l'existant en vue de l'approcher le plus possible des règles.

Enfin, doivent suivre des contrôles réguliers compte tenu que les éléments tels que le contexte, les règles et les risques évoluent sans cesse. Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

De om présente a Donis JACOPINI. De quis Expert en informatique assurement et <u>saticialiste</u>. En MEDI instruction des Données à Acractive Personnella Let. a cobercimisable. Convoltent despois 1906 en formation despois 1908, or la une experience depuis 2012 dans la misse en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractive Personnell. De formation d'abord technique, Correspondent Informatique et Limitative à la Protection des Données (DPO n'15845), en tant que praticion de la misse en conformité avec le REPOIX.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute me expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le REPOIX.

Vous souhaiter vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/870 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit 16070) et vous souhaiter vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la loi n' 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGDO) selon 3 phases principales :

1. * Assays de contexte e seu ve dérouler (et encore à ce jour avec le RGDO) selon 3 phases principales :

2. * Hiss en place da La conformité RGDO » avec amélioration des contexte es vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bisen des cas l'enaltyse de risque;

3. * Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des traitements en les de longer sirpusciples de conformité RGDO » avec amélioration de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution des contexte jurique per latifit à la protective fresence et des souirs apour principal intérêt des animents vour conformité RGDO dans le temps.

Pour chacume des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaiter :

• * Faire > (nous vous apprenons et vous poursuiver le maintem de la size en conformité tout en apparent étour en systement en conformité ou de la value de la size en conformité tout en apparent s'equitrement un rapport des actions réalisens pour de la conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulairement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

Denandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Part. Cast. and. inselect approach. A fair. Assau accossors. A since mass A fair.

1. Use formation of use journed poor vox assessible as a MSPO : A proposed to MSPO is a cqu'il fast avoir pour bies démarrer »;

2. Use formation de deux jours pour les futurs ou actuels DFO : A be veux devenir le Délégéé à la Protection des Données de mon établissement »;

3. Use formation une' jours pour les tratures ou actuels DFO : A be veux devenir le Délégéé à la Protection des Données de mon établissement »;

3. Use formation une' jours pour les tratures ou actuels approache à actue no conformité uver le REFD ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Méanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité : Étes-vous soumis au secret professionnel ? Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

O0ui⊕NonOJe ne sais pas O0ui⊕NonOJe ne sais pas

vous nous décrire la composition de votre système informatique. Hous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui en quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils 7005 le(s) legicial(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s

ypscome annumenaque, mous sommateranes, sous torme d'énumeration, consaitre les equipments qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s)

- serveur MEB avec site Internet pour faire commattre non activité;
- l'ordinateur fixe vec ogiciel de fracturation pour facturer mas clients;
- l'addinateur fixe vec ogiciel de fracturation pour facturer mas clients.
- l'avec logiciel de massagerie électronique pour corresponders evec des clients et des prospects traitsement de testes pour la correspondence » logiciel de facturation pour facturer mes clients.
- l'avec logiciel de messagerie électronique pour corresponders de commandation de facture de la structure ;
- santiphone avec logiciel de messagerie électronique pour corresponder avec des clients et des prospects.

- i smartphonne avec logiciel de messag Avez-vous nou plusieurs sites Internet ? Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ? Avez-vous des données dans le Cloud ? Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

O0ui⊕NonOJe ne sais pas

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DDENSIONMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combiem utilisent un équipment informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (ecemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'émounter les services** de votre structure :

O0ui⊕NonOJe ne sais pas

Merci d'énumérer ces sou-i-traiants :

Travaillez-vous avuc des pretataires qui interviencent dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'énumérer ces prestaires :

Avec combien de sociétés d'informatique travaillez-vous ?

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesqueis elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPO
Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ?
Si oui, avec munifolome ?

Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas Oʻʻui⊕NonOJe ne sais pas

Si oui, avec quel(s) pays ?
Arez-vous déjà été sensibilisé au RAPO ?
Les personnes utilisant un équipement infornatique on-telles déjà été sensibilisées au RAPO ?
Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RAPO, souhuitez-vous suivre une fornation ?

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait parti
Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant jurisiquement de votre établissement ?

"Oul", combair "Oul", com

O0ui⊕Non

Nous pourons vous accompagner de différentes manières.

A) Mous pourons vous accompagner de différentes manières.

B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagneent, audit + formation);

C) Yous pouver choisir de nous confare la testilait de la démarché emis en conformate (accompagneemnt);

D) Nous pouvers vous accompagneer de manière personnalisée (servi de nous étailler vou attentes).

Quel type d'accompagneemnt soudantel-vous de notre pare (AdVICA- étaills) ?

Si vous le souhaitez, vous pouver nous communiquer des informations complémentaire telles que :

- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET);

- Nombre d'agences au totals (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET);

- Nombre d'agences au total qui nt pas leur propre numéro SIRET;

- Nombre d'agences que votre structure a en France;

- Urgence de votre projet;

- Toute information complémentaire que vous juperez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]

* = Données à Caractère Personnel
de commercial, Service technique, Service pédagogique, Serv ervice administratif et financier.

ou bien, envoyez un e-mail à ropd[a-ro-ba-sellene

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

Attaques informatiques : Comment s'en protéger ?



Attaques informatiques : Comment s'en protéger ?

ad de sécuriser ses domnées est de les confier à un tiers spécialiste qui les stockera en ligne sur un cloud. « Il s'agit d'un système complexe connecté sur Internet, où les domnées sont stockées sur des disques durs physiques situés dans des salles d'héberge que Julien Levrard, chef de projet sécurité chez OWH. Le cloud rend l'accès plus difficile aux malfaiteurs d'autant qu'ils ignorent la localisation de la domnée. Vigilance et prévention : les maîtres mots en matière de cybercriminalité. de faillé Smelten qu'et sur les fraudes aux technologies de de l'information



Original de l'article mis en page : Cybercriminalité : comment se protéger ? - Magazine Decideurs

Demande de Devis pour un audit RGPD





April 12 M (W) (W) page upon 1 / folia to the cold (page A) and the cold (page A) and the cold (page A) and the cold (page A) (W) (page A)			
The states of contract a state of the state			
The state of the s			
Section 1.			
tion can permission an confidentialist orbits not in toleration conscipts. In present initialists a consist on information unit vanion as somety permissioned.			
Enterly act that delegand by the delegand to print any and the appointment and the app			
N AND LANGUAGE REPORT			
State Strategies was the promotion of strategies			
No paradiant and in the final and a stage of the final and the final and a stage of the final and th			
WE AREA COLORIDAD COLORIDA			
	NOT A STATE OF THE PARTY OF THE		1
	Milled of our will be delicated in a second of the second	******	
The state of the s			
	b. It made impossible describerage part describerage part describerage de la propertie y largered de completation par france la regil la malignatura de la propertie de describera de describera de la propertie describerages part descripadar de des describera de des properties. Basis de la describeration de la properties de la		
	And could be distinct that is that I take I	*.*.*	
	No case and appropriate to their act translation as advance a contract parameter, purpose and activity of contract to the company of		
	Ballot de altra fondam de la fo	#	
	Transfer and the first facilities of	#1919 - 111 F	
	Material State of State (State of the State of S		
	The Financial and problems is a problem on a financial and the second of		
	THE STATE OF THE PARTY OF THE P		
	To be, and setting to the strong of		
	Visited, and selected pairs 1 Annual parameter and recognition and the selection an	*****	
	Visign as continue as horizontale as because due unto two professional and those professional and gallet as to desire as the professional and gallet as to desire as the desire as the professional and applicate professional and	•	
	The procedure country of the control of the country		
	Fig. 10 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		
_			
* - Maria B. Collection Maria B. Collectio			

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





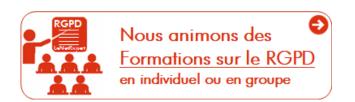
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

Devis pour la mise en

conformité avec le RGPD de votre établissement



Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et <u>spécialisé en RGPD</u> (<u>protection des Données à Caractère Personnel</u>) <u>et en cybercriminalité</u>. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. » Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

- 1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
- 2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
- 3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

contactez-nous avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

- 1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** » ;
- 2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** » ;
- 3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Cliquez ici pour accéder à notre formulaire de demande d'informations

Source : Denis JACOPINI

6 conseils pour éviter la contamination du réseau par des ransomwares | Denis JACOPINI



6 conseils pour éviter la contamination du réseau par des ransomwaresUne étude réalisée par Bitdefender aux États-Unis montre que les APT (Advanced Persistent Threats), le spear phishing et les ransomware sont les types d'incidents les plus craints dans les entreprises.

Cette étude montre, en effet, qu'en termes d'importance, les APT (techniques complexes d'intrusion réseau) sont en tête des préoccupations : 19,7% des managers interrogés les estiment difficiles à gérer.

Les ransomware arrivent en seconde position (13,7%) avec les rootkits. Ces derniers préoccupent plus les DSI que les menaces 0-day.

Le Spear Phishing (des e-mails soigneusement préparés, destinés à des individus spécifiques au sein de l'entreprise) sont mentionnées par à peu près 13% des personnes interrogées. Reste qu'il s'agit là d'une des techniques les plus utilisées pour pénétrer la sécurité de l'entreprise et diffuser des malwares.

Quant aux incidents générés par le BYOD (Bring Your Own Device, l'utilisation de son appareil personnel dans le cadre du travail) et aux vulnérabilités zero-day, ils semblent moins inquiétants, puisque 11,3% des personnes interrogées voient le BYOD comme un risque potentiel pour leur entreprise, tandis que 10,3% des managers pensent que les attaques zero-day sont sources de menaces pour la sécurité de leur entreprise.

BitDefender fait donc 6 recommandations pour que les entreprises puissent limiter les risques d'infection :

- 1. Mettre en garde les employés contre les nouvelles menaces et leur expliquer comment déceler un e-mail de spear phishing et d'autres attaques d'ingénierie sociale.
- 2. Installer, configurer et maintenir à jour la solution de sécurité de l'entreprise.
- 3. Bloquer l'exécution de certains programmes vecteurs d'infections, comme par exemple des logiciels de téléchargement illégal ou de P2P au bureau.
- 4. Utiliser un pare-feu pour bloquer les connections entrantes vers des services qui n'ont pas lieu d'être publiquement accessibles via Internet.
- 5. S'assurer que les utilisateurs aient les droits les plus faibles possible pour accomplir leurs missions. Lorsqu'une application requiert des droits d'administrateur, il faut être certain que l'application soit légitime.
- 6. Activer la restauration système afin de retrouver les versions précédentes des fichiers qui ont été chiffrés, une fois que la désinfection a eu lieu.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

http://www.itrmobiles.com/index.php/articles/157764/6-conseils-eviter-contamination-reseau-ransomwares.html

Quelles sont les mentions obligatoires sur un site internet ? | Denis JACOPINI

□ Quelles sont les #mentions obligatoires sur un site internet ? Tous les sites internet édités à titre professionnel, qu'ils proposent des ventes en ligne ou non, doivent obligatoirement indiquer les mentions légales suivantes :

- pour un entrepreneur individuel : nom, prénom, domicile
- pour une société : raison sociale, forme juridique, adresse de l'établissement ou du siège social (et non pas une simple boîte postale), montant du capital social
- adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
- pour une activité commerciale : numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- pour une activité artisanale : numéro d'immatriculation au répertoire des métiers (RM)
- numéro individuel d'identification fiscale : numéro de TVA intracommunautaire
- pour une profession réglementée : référence aux règles professionnelles applicables et au titre professionnel
- nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer quand celle-ci est nécessaire
- nom du responsable de la publication
- coordonnées de l'hébergeur du site : nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone
- pour un site marchand, conditions générales de vente (CGV) : prix (exprimé en euros et TTC), frais et date de livraison, modalité de paiement, service après-vente, droit de rétractation, durée de l'offre, coût de la technique de communication à distance
- numéro de déclaration simplifiée Cnil, dans le cas de collecte de données sur les clients

Avant de déposer ou lire un cookie, les éditeurs de sites ou d'applications doivent :

- informer les internautes de la finalité des cookies,
- obtenir leur consentement,
- fournir aux internautes un moyen de les refuser.

La durée de validité de ce consentement est de 13 mois maximum. Certains cookies sont cependant dispensés du recueil de ce consentement.

Le manquement à l'une de ces obligations peut être sanctionné jusqu'à un an d'emprisonnement, 75 000 € d'amende pour les personnes physiques et 375 000 € pour les personnes morales.

Remarque: Depuis l'entrée en application du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données), vous devez également prévoir des mentions relatives à la protection des données à caractère Personnel ainsi que prévoir des précautions relatives à la demande de consentement des internautes à utiliser leurs coordonnées.

Consultez notre dossier consacré à la demande de consentement

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31228.xhtml

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Contenu de nos formations :

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) entre en application le 25 mai 2018 et les entreprises ne s'y sont pas préparées. Or, elles sont toutes concernées, de l'indépendant aux plus grosses entreprises, et risqueront, en cas de manquement, des sanctions pouvant aller jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaires.

Au delà des amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, c'est aussi la réputation des entreprises qui est en jeu. Quelle valeur lui donnez vous ? Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Formation en Cybercriminalité : Arnaques, virus et demandes de rançons, Comment s'en protéger ?



Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos comportements au quotidien.

Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?

Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène.

OBJECTIF DE LA FORMATION EN CYBERCRIMINALITE :

La formation en cybercriminalité a pour but de créer des déclics chez les utilisateurs, mettre à jour les connaissances des informaticiens et faire prendre conscience aux chefs d'entreprises des risques en couvrant les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer le phénomène de la cybercriminalité.

PROGRAMME:

- Etat des lieux de la cybercriminalité en France et dans le monde;
- Les principaux cas de piratages et d'arnaques expliqués ;
- Les bonnes pratiques au quotidien pour limiter les risques ;
- Etude de vos témoignages, analyse de cas et solutions.
- PUBLIC CONCERNÉ : Utilisateurs, chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus....

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- <u>Support de cours pour prise de notes</u>
- Résumé remis en fin de cours.
- · Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

CONDITIONS D'ORGANISATION

- Formations individuelles ou en groupe
- Formations dispensées dans vos locaux ou organisées en salle de formation partout en France en fonction du nombre de stagiaires.

Téléchargez la fiche de présentation / Contactez-nous

QUI EST LE FORMATEUR ?

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute le France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles.

A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias et sur La Chaine d'Info LCI pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Spécialisé en protection des données personnelles, il accompagne les établissements dans leur mise en conformité CNIL en les accompagnant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

Enfin, il intervient en Master II dans un centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique, en Master Lutte contre la Criminalité Financière et Organisée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et anime le blog LeNetExpert.fr sur lequel il partage et publie de très nombreuses informations sur ses thèmes de prédilection.

Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :

http://www.leNetExpert.fr/contact

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr